

2170
Société par actions simplifiée au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -272 925,86 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice.....-272 925,86 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** », s'élevant ainsi à -1 226 402,59 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~ :

80 000 voix ayant voté pour,
0 voix ayant voté contre,
0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2170		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ROUTE DEPARTEMENTALE 115J		21700 VILLERS LA FAYE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 115 115 115 115		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2025	
		N-1 31/12/2024	
		N-2 31/12/2023	
		N-3 31/12/2022	
		N-4 31/12/2021	
		N-5 31/12/2020	
		N-6 31/12/2019	
		N-7 31/12/2018	
		N-8 31/12/2017	
		N-9 31/12/2016	
		N-10 31/12/2015	
		N-11 31/12/2014	
		N-12 31/12/2013	
		N-13 31/12/2012	
		N-14 31/12/2011	
		N-15 31/12/2010	
		N-16 31/12/2009	
		N-17 31/12/2008	
		N-18 31/12/2007	
		N-19 31/12/2006	
		N-20 31/12/2005	
		N-21 31/12/2004	
		N-22 31/12/2003	
		N-23 31/12/2002	
		N-24 31/12/2001	
		N-25 31/12/2000	
		N-26 31/12/1999	
		N-27 31/12/1998	
		N-28 31/12/1997	
		N-29 31/12/1996	
		N-30 31/12/1995	
		N-31 31/12/1994	
		N-32 31/12/1993	
		N-33 31/12/1992	
		N-34 31/12/1991	
		N-35 31/12/1990	
		N-36 31/12/1989	
		N-37 31/12/1988	
		N-38 31/12/1987	
		N-39 31/12/1986	
		N-40 31/12/1985	
		N-41 31/12/1984	
		N-42 31/12/1983	
		N-43 31/12/1982	
		N-44 31/12/1981	
		N-45 31/12/1980	
		N-46 31/12/1979	
		N-47 31/12/1978	
		N-48 31/12/1977	
		N-49 31/12/1976	
		N-50 31/12/1975	
		N-51 31/12/1974	
		N-52 31/12/1973	
		N-53 31/12/1972	
		N-54 31/12/1971	
		N-55 31/12/1970	
		N-56 31/12/1969	
		N-57 31/12/1968	
		N-58 31/12/1967	
		N-59 31/12/1966	
		N-60 31/12/1965	
		N-61 31/12/1964	
		N-62 31/12/1963	
		N-63 31/12/1962	
		N-64 31/12/1961	
		N-65 31/12/1960	
		N-66 31/12/1959	
		N-67 31/12/1958	
		N-68 31/12/1957	
		N-69 31/12/1956	
		N-70 31/12/1955	
		N-71 31/12/1954	
		N-72 31/12/1953	
		N-73 31/12/1952	
		N-74 31/12/1951	
		N-75 31/12/1950	
		N-76 31/12/1949	
		N-77 31/12/1948	
		N-78 31/12/1947	
		N-79 31/12/1946	
		N-80 31/12/1945	
		N-81 31/12/1944	
		N-82 31/12/1943	
		N-83 31/12/1942	
		N-84 31/12/1941	
		N-85 31/12/1940	
		N-86 31/12/1939	
		N-87 31/12/1938	
		N-88 31/12/1937	
		N-89 31/12/1936	
		N-90 31/12/1935	
		N-91 31/12/1934	
		N-92 31/12/1933	
		N-93 31/12/1932	
		N-94 31/12/1931	
		N-95 31/12/1930	
		N-96 31/12/1929	
		N-97 31/12/1928	
		N-98 31/12/1927	
		N-99 31/12/1926	
		N-100 31/12/1925	
		N-101 31/12/1924	
		N-102 31/12/1923	
		N-103 31/12/1922	
		N-104 31/12/1921	
		N-105 31/12/1920	
		N-106 31/12/1919	
		N-107 31/12/1918	
		N-108 31/12/1917	
		N-109 31/12/1916	
		N-110 31/12/1915	
		N-111 31/12/1914	
		N-112 31/12/1913	
		N-113 31/12/1912	
		N-114 31/12/1911	
		N-115 31/12/1910	
		N-116 31/12/1909	
		N-117 31/12/1908	
		N-118 31/12/1907	
		N-119 31/12/1906	
		N-120 31/12/1905	
		N-121 31/12/1904	
		N-122 31/12/1903	
		N-123 31/12/1902	
		N-124 31/12/1901	
		N-125 31/12/1900	
		N-126 31/12/1899	
		N-127 31/12/1898	
		N-128 31/12/1897	
		N-129 31/12/1896	
		N-130 31/12/1895	
		N-131 31/12/1894	
		N-132 31/12/1893	
		N-133 31/12/1892	
		N-134 31/12/1891	
		N-135 31/12/1890	
		N-136 31/12/1889	
		N-137 31/12/1888	
		N-138 31/12/1887	
		N-139 31/12/1886	
		N-140 31/12/1885	
		N-141 31/12/1884	
		N-142 31/12/1883	
		N-143 31/12/1882	
		N-144 31/12/1881	
		N-145 31/12/1880	
		N-146 31/12/1879	
		N-147 31/12/1878	
		N-148 31/12/1877	
		N-149 31/12/1876	
		N-150 31/12/1875	
		N-151 31/12/1874	
		N-152 31/12/1873	
		N-153 31/12/1872	
		N-154 31/12/1871	
		N-155 31/12/1870	
		N-156 31/12/1869	
		N-157 31/12/1868	
		N-158 31/12/1867	
		N-159 31/12/1866	
		N-160 31/12/1865	
		N-161 31/12/1864	
		N-162 31/12/1863	
		N-163 31/12/1862	
		N-164 31/12/1861	
		N-165 31/12/1860	
		N-166 31/12/1859	
		N-167 31/12/1858	
		N-168 31/12/1857	
		N-169 31/12/1856	
		N-170 31/12/1855	
		N-171 31/12/1854	
		N-172 31/12/1853	
		N-173 31/12/1852	
		N-174 31/12/1851	
		N-175 31/12/1850	
		N-176 31/12/1849	
		N-177 31/12/1848	
		N-178 31/12/1847	
		N-179 31/12/1846	
		N-180 31/12/1845	
		N-181 31/12/1844	
		N-182 31/12/1843	
		N-183 31/12/1842	
		N-184 31/12/1841	
		N-185 31/12/1840	
		N-186 31/12/1839	
		N-187 31/12/1838	
		N-188 31/12/1837	
		N-189 31/12/1836	
		N-190 31/12/1835	
		N-191 31/12/1834	
		N-192 31/12/1833	
		N-193 31/12/1832	
		N-194 31/12/1831	
		N-195 31/12/1830	
		N-196 31/12/1829	
		N-197 31/12/1828	
		N-198 31/12/1827	
		N-199 31/12/1826	
		N-200 31/12/1825	
		N-201 31/12/1824	
		N-202 31/12/1823	
		N-203 31/12/1822	
		N-204 31/12/1821	
		N-205 31/12/1820	
		N-206 31/12/1819	
		N-207 31/12/1818	
		N-208 31/12/1817	
		N-209 31/12/1816	
		N-210 31/12/1815	
		N-211 31/12/1814	
		N-212 31/12/1813	
		N-213 31/12/1812	
		N-214 31/12/1811	
		N-215 31/12/1810	
		N-216 31/12/1809	
		N-217 31/12/1808	
		N-218 31/12/1807	
		N-219 31/12/1806	
		N-220 31/12/1805	
		N-221 31/12/1804	
		N-222 31/12/1803	
		N-223 31/12/1802	
		N-224 31/12/1801	
		N-225 31/12/1800	
		N-226 31/12/1799	
		N-227 31/12/1798	
		N-228 31/12/1797	
		N-229 31/12/1796	
		N-230 31/12/1795	
		N-231 31/12/1794	
		N-232 31/12/1793	
		N-233 31/12/1792	
		N-234 31/12/1791	
		N-235 31/12/1790	
		N-236 31/12/1789	
		N-237 31/12/1788	
		N-238 31/12/1787	
		N-239 31/12/1786	
		N-240 31/12/1785	
		N-241 31/12/1784	
		N-242 31/12/1783	
		N-243 31/12/1782	
		N-244 31/12/1781	
		N-245 31/12/1780	
		N-246 31/12/1779	
		N-247 31/12/1778	
		N-248 31/12/1777	
		N-249 31/12/1776	
		N-250 31/12/1775	
		N-251 31/12/1774	
		N-252 31/12/1773	
		N-253 31/12/1772	
		N-254 31/12/1771	
		N-255 31/12/1770	
		N-256 31/12/1769	
		N-257 31/12/1768	
		N-258 31/12/1767	
		N-259 31/12/1766	
		N-260 31/12/1765	
		N-261 31/12/1764	
		N-262 31/12/1763	
		N-263 31/12/1762	
		N-264 31/12/1761	
		N-265 31/12/1760	
		N-266 31/12/1759	
		N-267 31/12/1758	
		N-268 31/12/1757	
		N-269 31/12/1756	
		N-270 31/12/1755	
		N-271 31/12/1754	
		N-272 31/12/1753	
		N-273 <	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2026

Page 36

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2170				Néant ☐			
				Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :540.000.....)			DA	540 000	540 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG			
	Report à nouveau			DH	(953 477)	(755 367)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(272 926)	(198 110)	
	Subventions d'investissement			DJ	150 000	150 000	
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	(532 403)	(259 477)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 001 349	1 420 562	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs	EI	)	DV			
	Instruments financiers à terme			DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	798 385	2 132 644	
	Dettes fiscales et sociales			DY	116 200	121 993	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	4 573 188	4 354 347	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	6 489 121	8 029 546		
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 956 719	7 770 069		
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 036 585	7 121 248
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	91 931	240

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cepi Quers

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Page 37

Désignation de l'entreprise : SAS 2170

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS 2170		Néant		°				
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons (extracomunitaires)				Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	Biens*	FD	2 389 575	FE		FF	2 389 575	2 718 877
			Services*	FG	224 408	FH		FI	224 408	270 271
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 613 984	FK		FL	2 613 984	2 989 148		
	Production stockée*					FM	(9 354)	3 988		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		17 932		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI				
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	4		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 604 634	3 011 072	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 681 784	1 974 237		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(50 951)	(88 772)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	561 338	525 466		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 422	6 394		
Salaires et traitements*						FY	178 220	174 317		
Cotisations sociales (10)						FZ	79 059	76 422		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		{	- dotations aux amortissements* (14)				GA	287 154	287 544	
			- dotations aux dépréciations				GB			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC				
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI				
Autres charges (12)						GE	1 667	3		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2 745 692	2 955 611		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(141 058)	55 461		
Ordres et contre-ordres	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur dépréciations					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G1				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	212 287	256 739		
	Différences négatives de change					GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	212 287	256 739		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(212 287)	(256 739)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(353 346)	(201 278)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

SAS HEXO

^a Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	13
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	15
Art. 832-4 - Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	17
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours	19
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	20
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	21
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	21
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	23
- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	
Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments	23
- INFORMATIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ	
Art. 833-2 - Crédits d'impôts	24
- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	24
- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF	
Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	25

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et plus particulièrement le règlement ANC 2022-06.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges , conformément à l'article 213-8 du PCG.
- L'évaluation des stocks se fait par Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO), conformément 213-34 du PCG.
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées en capitaux propres , conformément à l'article 312-1 du PCG.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une information dans l'annexe, conformément aux dispositions applicables.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article 214-3 du PCG.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Le crédit d'impôt recherche de 2022 a été comptabilisé au cours de l'exercice pour un montant de 80 420 €.

Un contrat d'approvisionnement en ciment a été conclu avec BETON VICAT en octobre 2025 pour une durée de 5 ans (fin le 30 septembre 2030)

Une délégation de paiement a été mis en place avec Béton VICAT, permettant l'apurement du compte client JASON à hauteur de 2 908 230.47€. Apurant ainsi les dettes fournisseurs auprès de VICAT pour cette même somme.

La société bénéficie du soutien financier de ses 2 co actionnaires. Compte tenu de ce soutien, nous n'avons pas établi ces comptes en valeur liquidative.

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS - (Art. 832-I)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 003 589			1 003 589
Fonds commercial	200 000			200 000
Autres immobilisations incorporelles	878 251			878 251
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements de terrains	169 000	2 909		171 909
Constructions	157 000			157 000
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 810 300	27 278		2 837 579
Installations générales, agencements, aménagements divers	34 005			34 005
Matériel de transport	7 200			7 200
Matériel de bureau et matériel informatique	5 199	3 745		8 944
Autres immobilisations corporelles	1 078 399			1 078 399
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	6 342 944	33 932		6 376 876

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à :

- Certification marquage CE CEM II 32,50 pour 321 k€;
- Certification NF chappe liquide pour 53 k€;
- Certification mortier pour 18 k€;
- Certification ciment ternaire pour 71 k€;
- Etude recarbonataion pour 51 k€;
- Etude geopolymeres pour 64 k€;
- Evolution normative 197.5 pour 300 k€.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à :

- Ensacheuse pour 320 k€;
- Unité Big Bag pour 233 k€;
- Unité de sechage et boyrage de laitier pour 526 k€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	526 736	66 631		593 367
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements de terrains	68 329	11 567		79 896
Constructions	74 223	10 472		84 695
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 239 946	196 822		1 436 768
Installations générales, agencements, aménagements divers	28 450	825		29 275
Matériel de transport	7 200			7 200
Matériel de bureau et matériel informatique	4 258	837		5 095
TOTAL GENERAL	1 949 142	287 154		2 236 296

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

Néant.

Fonds commercial

Le montant inscrit au poste « Fonds commercial » s'élève à 200 000 euros à la clôture de l'exercice.

Il a été pris pour option compte tenu du chiffre d'affaires, de ne pas amortir comme le permet l'article L 214-3 du plan comptable général le fonds de commerce inscrit à l'actif.

Un test de valeur du fonds de commerce a été effectué, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Coûts d'emprunt incorporés dans l'actif

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	212 044	156 753	55 291	
- Autres approvisionnements	16 575	20 914		4 340
TOTAL I	228 618	177 667	55 291	4 340
Production				
- Produits finis	19 234	28 588		9 354
TOTAL II	19 234	28 588		9 354
Production en cours				
TOTAL	247 853	206 255	55 291	13 693

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Néant.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

Néant.

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT -

(Art. 832-8)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 376 328	1 376 328	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Impôts sur les bénéfices	120 420	120 420	
Taxe sur la valeur ajoutée	68 164	68 164	
Débiteurs divers	3 000	3 000	
Charges constatées d'avance	274	274	
TOTAL	1 568 286	1 568 286	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Capital Social	1.00	540 000			540 000

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	80 000	7	
TOTAL	80 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	540 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	4 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-755 367	-198 110		
Résultat de l'exercice	-198 110			
Subventions d'investissement	150 000			
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	-259 477	-198 110		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				540 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				4 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				-953 477
Résultat de l'exercice		-272 926		-272 926
Subventions d'investissement				150 000
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		-272 926		-532 403

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	93 050	93 050		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	908 298	455 762	452 537	
Fournisseurs et comptes rattachés	798 385	798 385		
Personnel et comptes rattachés	25 483	25 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 316	43 316		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 488	20 488		
Autres impôts taxes et assimilés	26 912	26 912		
Groupe et associés	4 557 588	4 557 588		
Autres dettes	15 600	15 600		
TOTAL	6 489 121	6 036 585	452 537	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	510 742			

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -
(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
--	---------

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 119
Emprunts et dettes financières diverses	198 241
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 567
Dettes fiscales et sociales	46 626
Autres dettes	300
TOTAL	342 853

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt recherche	80 420
TOTAL	80 420

Le crédit d'impôt recherche de l'année 2022 a été comptabilisé en 2025. Il reste à recevoir les crédits d'impôts recherches relatifs aux années 2023, 2024 et 2025.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	17 445
Autres engagements	
TOTAL	17 445

Calcul Indemnité de départ à la retraite :

Engagement total : 17 445€, la ventilation est la suivante :

- Engagement à 21 à 30 ans : 16 864.03€
- Engagement à plus de 30 ans : 580.63€

Hypothèses de calculs retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 65-67 ans (départ à taux plein)
- Turn Over faible
- Revalorisation des salaires 1.5% pour les employés et ouvrier et 1% pour les cadres
- Taux d'actualisation : 3.6%
- Charges sociales patronales : 50%
- Contribution employeur : 50%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-I)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **4 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 13/03/2026
SAS JPS GRANULATS Président